

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Assala Gabon : 750 millions de francs pour des clôtures électriques



Photo: Adjai Ntoutoume

Ces clôtures devraient permettre de réduire le conflit homme-faune.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

AFIN de contribuer aux solutions à la problématique complexe homme-éléphant, la compagnie pétrolière Assala a annoncé le déblocage d'une enveloppe de près de 750 millions de francs CFA sur trois ans (1,2 million de dollars) pour la construction de clôtures électriques à travers le Gabon au bénéfice des populations agricoles. Ainsi, trois clôtures électriques de grande envergure ont déjà été installées sur financement d'Assala dans les provinces de l'Ogooué-Maritime, de la Nyanga et de l'Ogooué-Ivindo, protégeant près de 570 hectares de terres cultivables. Une quatrième clôture, celle d'Andock-Foula, près de la ville de Kango, a été récemment inaugurée. 86 familles peuvent ainsi continuer leurs activités agricoles à l'abri des éléphants.

Assala a également souhaité que les communautés vivant autour de ses sites de production bénéficient de ces clôtures électriques. En 2021, la clôture électrique de Ghietu-y-Batou, non

loin de Gamba en Ogooué-Maritime, où se trouve un site opérationnel d'Assala, a été inaugurée pour le bénéfice de 41 agriculteurs et leurs familles.

Contrairement aux nouvelles clôtures mobiles, cette barrière fixe encourage des pratiques agricoles durables. En travaillant avec le Smithsonian National Zoo and Conservation Biology Institute du Gabon, qui a mené une expérimentation sur trois ans pour enrichir la terre, les agriculteurs ont été formés à la fabrication de compost pour fertiliser le sol.

La zone agricole protégée fait également l'objet d'un plan d'aménagement triennal pour permettre une certaine rotation des parcelles cultivables et limiter ainsi l'épuisement de la terre, évitant l'itinérance des agriculteurs et la coupe de nouvelles zones forestières. La vision d'Assala reste l'encouragement des pratiques agricoles durables et sédentaires limitant les impacts sur la forêt et la biodiversité. En parallèle, en 2022, l'initiative nationale de gestion du conflit

homme-éléphant a pris un nouveau tournant avec l'expérimentation d'un modèle de clôtures électriques mobiles. 13 clôtures électriques mobiles ont ainsi été construites cette année

dans la zone de Mandji (département de Ndolou). " Ce projet de clôtures électriques s'inscrit, pour notre société, au sein d'un projet plus vaste : le projet Agro-Eco. Nous encourageons

l'amélioration des niveaux de vie, l'agriculture durable et la protection de la biodiversité. C'est en droite ligne avec notre politique de performance sociale et de développement durable. Pour notre

société, c'est permettre aux populations locales de pouvoir continuer leurs activités agricoles à l'abri des pachydermes ", a indiqué Daniel Marini, directeur général d'Assala Gabon.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
BP : 45 / 37 LIBREVILLE
TEL : 79 53 76 / 77

DIRECTION DES RÉGIMES SPÉCIFIQUES
N° 0079 MER/SG/DGI/DRS

COMMUNIQUE

Le Directeur Général des Impôts porte à la connaissance de l'ensemble des contribuables qui disposent des attestations d'exonération, de dispense ou d'allègement d'impôts (TVA, CSS...), qu'une campagne de renouvellement desdites attestations débutera le **lundi 18 juillet 2022**.

A cet effet, vous voudriez bien transmettre à la **Direction des Régimes Spécifiques**, les documents suivants :

- Demande de renouvellement de l'attestation d'exonération, de dispense ou d'allègement d'impôts ;
- Ancienne attestation d'exonération, de dispense ou d'allègement d'impôts ;
- Agrément technique ;
- Statuts ;
- Fiche unique d'enregistrement ou fiche circuit ;
- Numéro d'identification fiscale ou numéro d'enregistrement ;
- Fondement juridique de l'avantage (accord, convention, permis, lettre de l'autorité administrative concédant l'avantage...);
- Liste des agents bénéficiaires des privilèges et exemptions de nature fiscale pour les missions diplomatiques, représentations des organisations internationales et assimilées ;
- Identité et contact téléphonique du point focal ;
- Plan de localisation.

Afin d'assurer la célérité dans le traitement de vos dossiers, une cellule ad hoc a été mise en place. La campagne de renouvellement est prévue sur une période de quinze (15) jours, au terme de laquelle les attestations qui n'auront pas été renouvelées seront suspendues et les bénéficiaires ne pourront plus les faire valoir pour les besoins de leurs activités.

Pour toutes informations complémentaires, vous êtes priés de vous rapprocher de la **Direction des Régimes Spécifiques** sise au 2ème étage, porte n°225, aile gauche, bâtiment ancien domaine ou d'appeler au 077.29.25.54/066.51.88.01.

Fait à Libreville, le 14 JUIL. 2022

La Direction Générale des Impôts